

# Le vocabulaire technique en latin médiéval, entre mythe et réalité

Bruno Bon

► To cite this version:

Bruno Bon. Le vocabulaire technique en latin médiéval, entre mythe et réalité. Fünfte internationale mittellateinische Lexikographentagung, Sep 2012, Munich, Allemagne. pp.355-375. halshs-01117267

HAL Id: halshs-01117267

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01117267>

Submitted on 16 Feb 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## Le vocabulaire technique en latin médiéval, entre mythe et réalité

La rédaction traditionnellement alphabétique d'un dictionnaire révèle bien des surprises au lexicographe, même aguerris. Parmi celles-ci, les plus redoutées sont principalement de deux ordres opposés : le mot fréquent, et le mot rare. Le premier, en effet, oblige à un effort de synthèse inédit, à partir d'un matériau dont le surnombre ne compense pas l'empirisme de la méthode avec laquelle il a été rassemblé ; le second, en revanche, suppose une enquête approfondie pour tenter d'en analyser l'origine et d'en saisir le sens.

Or ces recherches sont d'autant moins aisées à mener que le contexte d'emploi du mot considéré est éloigné des préoccupations scientifiques du chercheur qui en est chargé. C'est là l'un des principaux écueils de la lexicographie : la polyvalence théoriquement attendue de ses acteurs, qui ne peuvent évidemment pas y prétendre sérieusement. Bien sûr, lorsque les dictionnaires affiliés à l'Union Académique Internationale (UAI) ont été lancés, à partir de 1923, la question ne se posait pas en ces termes. Ce n'est qu'après la phase de dépouillements exclusive, quand il s'est agi de rédiger les premiers articles, que la question a été soulevée : quelle attitude adopter devant un mot, fréquent ou non<sup>1</sup>, qui relève d'un domaine que le lexicographe ne maîtrise pas suffisamment ? La réponse officielle fut rapidement trouvée : il suffisait de faire appel à un « spécialiste » du « domaine » considéré<sup>2</sup>.

Malheureusement cette solution n'en est pas vraiment une, dans la mesure où elle ne résout rien, car elle évite soigneusement d'en expliciter les deux termes essentiels, ici placés entre guillemets. Qu'est-ce qu'un spécialiste (ou une spécialité), et qu'est-ce qu'un domaine ? La seconde question, qui nous intéresse ici, a été soulevée, dès cette époque, par Irena Tarnowska, à propos du latin philosophique, sans aboutir à autre chose qu'à une forme de tautologie<sup>3</sup>.

Or le problème est sérieux, car il est évident, pour quiconque s'est vu attribuer la rédaction d'un article comme *plagalis*<sup>4</sup>, qu'il aurait été plus facile à traiter avec de bonnes connaissances en musique, constatation reproductible à l'infini, avec (presque) tous les mots, sur (presque) tous les sujets. Or, à notre connaissance, aucune équipe ne se compose d'une armée de « spécialistes », entomologiste, médecin, joaillier, botaniste, etc. Non, en général, la connaissance du « latin », et dans une moindre mesure de la société médiévale, est considérée comme condition nécessaire et suffisante pour la lexicographie médiolatine. Malheureusement, dans la pratique, loin s'en faut, comme nous le constatons tous les jours.

Pour tenter d'éclairer, un tant soit peu, cet aspect délicat de notre travail, nous avons choisi de nous interroger sur la notion de « spécialité ». Qu'entend-on communément par *Fachsprache* ou « vocabulaire technique », et que cela représente-t-il en latin médiéval<sup>5</sup> ?

1 Dans le cadre d'une réflexion sur la rédaction de nos dictionnaires, il serait intéressant d'étudier le rapport entre la fréquence d'un mot et sa caractérisation « technique » par le lexicographe.

2 Yves LEFÈVRE, « Les travaux du Comité français du Dictionnaire du latin médiéval », *ALMA* 28, 1958, p. 227-237, ici p. 236 : « Ceux qui connaissent le latin médiéval y sont venus presque toujours par l'exercice d'une autre spécialité, histoire, philosophie, philologie romane, qui ne leur donne pas le loisir de se consacrer à la lexicographie latine. Ces spécialistes nous sont cependant d'un précieux secours, car nous pouvons les consulter, leur demander même des travaux de révision... : je pourrais citer ainsi des juristes, des historiens des sciences, des philosophes, des théologiens, des liturgistes, des historiens et des linguistes ».

3 Irena TARNOWSKA, « Les méthodes de dépouillement des textes philosophiques médiévaux », *ALMA* 28, 1958, p. 295-308, ici p. 308 : « Comme principe d'orientation, une certaine banalité est obligatoire : les termes philosophiques sont ceux qui servent à formuler les problèmes philosophiques ».

4 *NGML* (cf. note 142) s.v. '2. plāgalis' : « plagal (terme appartenant au vocabulaire du système modal appelé octoechos, où huit modes se partagent en deux familles de quatre authentiques et quatre plagaux), oblique, collatéral ».

5 Dans le recueil collectif *Latin et langues techniques* (dir. Jean-Paul BRACHET et Claude MOUSSY, Paris, 2006, 334 p.), la question est proprement évacuée dès l'avant-propos (p. 7-8) par une citation d'Émile BENVENISTE

## Le « vocabulaire technique »

Les rédacteurs du *Trésor de la Langue Française (TLF)*<sup>6</sup> ont divisé leur article ‘Vocabulaire’<sup>7</sup> en deux parties, selon que le mot représente un recueil ou un ensemble de mots. Dans le premier cas (A), il est systématiquement assorti de la mention restrictive « ne ... que », se distinguant ainsi des autres ouvrages lexicographiques par la sélection des mots qu’il contient<sup>8</sup> ; dans le second cas (B et C), au contraire, la définition, appuyée sur l’expression récurrente « ensemble des mots », insiste sur l’exhaustivité du groupe considéré. C’est cette seconde acception qui nous intéresse ici, même s’il est évident qu’un recueil de mots techniques peut être proprement appelé « vocabulaire technique ».

---

(*Problèmes de linguistique générale* II p. 247), autorité incontestable – ou plutôt *auctoritas*, comme disaient nos auteurs médiévaux. Le raisonnement est simple : la langue technique existe, le latin est une langue, donc le latin technique existe. Peu importe que l’essentiel des bibliographies renvoient sur le sujet à des spécialistes de linguistique générale ou de langue moderne : W. BELARDI, « Il lessico dei linguaggi scientifici » dans *Ethnos, lingua e cultura*, Roma, 1993, p. 379-403 (ib. p. 113) ; R. BOMBI, « La considerazione delle lingue speciali nella linguistica storica », *Incontri linguistici* 20, 1997, p. 195-200 (ib. p. 113) ; M. DARDANO, « I linguaggi scientifici » dans *Storia della lingua italiana* II (cur. L. Serianni et P. Trifone), Torino, 1994, p. 497-551 (ib. p. 113) ; J. DUBOIS, « Les problèmes du vocabulaire technique », *Cahiers de lexicologie* 9, 1966, p. 103-112 (ib. p. 331) ; M. GOTTI, *I linguaggi specialistici*, Firenze, 1991 (ib. p. 113) ; L. GUILBERT, « La spécificité du terme technique et scientifique », *Langue française* 17, 1973, p. 5-17 (ib. p. 45, 113, 331) ; K. MORGENROTH, *Le terme technique, approches théoriques, études statistiques appliquées à la langue de spécialité économique du français et de l’allemand*, Tübingen, 1994 (ib. p. 114) ; *Métalangage et terminologie linguistique* (éd. Bernard Colombat et Marie Savelli), Leuven-Paris, 2001 (ib. p. 169). En revanche, cinq références font exception, dont on pourra tirer profit : J. ANDRÉ, « Sur la constitution des langues techniques en latin » dans *Études de lettres*, Lausanne, 1986, p. 6-16 (ib. p. 331) ; L. CALLEBAT, « Langages techniques et langue commune » dans *Latin vulgaire, latin tardif* II, Tübingen, 1990, p. 45-56 (ib. p. 331) ; J. COUSIN, « Les langues spéciales » dans *Mémorial des études latines*, Paris, 1943, p. 37-54 (ib. p. 331) ; C. DE MEO, *Lingue tecniche del latino*, Bologna, 1983 (ib. p. 78, 93, 248, 261) ; E. de SAINT-DENIS, « Des vocabulaires techniques en latin » dans *Mémorial des études latines*, Paris, 1943, p. 55-79 (ib. p. 134, 331). L’état d’esprit des contributeurs est confirmé dès l’avant-propos (ib. p. 7) : « Le présent ouvrage s’efforce de cerner, au travers des données latines, les traits que l’on peut retenir comme caractéristiques des langues techniques. Une langue technique peut se définir comme la langue spécifique d’un groupe social utilisateur d’une technique ou spécialiste d’une science... La réflexion sur la notion de ‘langue spécialisée’ n’est pas nouvelle. On a toujours connu les ‘langues’ propres à un groupe social, et particulièrement les langues des métiers... La première raison d’être des ‘langues spécialisées’ est certainement la volonté de leurs locuteurs de se démarquer des autres. Toute langue est traversée de lignes de fractures, dans le sens vertical ... mais aussi horizontales (*sic*) ». Seule Sophie ROESCH, en clôture de l’ouvrage, ouvre sa communication « Verbum, le verbe divin, de la langue courante au vocabulaire théologique » (p. 317-332) sur la question : « Qu’est-ce qu’une langue technique ? », en se référant à J. André et L. Callebat (*cf. supra*), mais sans s’interroger sur la pertinence de cette notion.

6 *Trésor de la Langue Française*, Paris, 1974-1994 ; cet ouvrage est aussi disponible en CD-Rom et en ligne (<http://www.atilf.fr/>).

7 *TLF*, plan de l’article ‘Vocabulaire’ :

A. Recueil ou répertoire de mots.

1. Dictionnaire ne comportant que les mots les plus usuels d’une langue.

2. Dictionnaire où ne sont relevés et définis que les mots d’une langue spéciale ou technique.

B. Ensemble des mots du discours ou de la parole.

1. Ensemble des mots dont dispose une personne.

2. Ensemble des mots employés effectivement, par une personne, un auteur, un groupe.

3. Ensemble des mots propres à une science, une technique, un art, une profession.

4. Liste des unités de la parole, du discours.

C. Ensemble des mots d’une langue considérés dans leur histoire, leur formation, leur sens.

8 Sur la distinction entre ces mots, l’article ‘Vocabulaire’ du *TLF* renvoie à son article ‘Dictionnaire’ : « **Rem.** *Dictionnaire, glossaire, lexique, vocabulaire* : de ces quatre termes désignant chacun un recueil de mots à but didactique, *dictionnaire* est celui qui offre le champ sémantique le plus large, car il peut désigner un recueil de mots ou de choses ; *vocabulaire* désigne un recueil ou une étude de mots (portant notamment sur un auteur ou sur un secteur d’activité) ; *lexique* désigne un abrégé d’un dictionnaire de mots ou, plus souvent, le recueil des mots employés par un écrivain ; *glossaire* “qui désigne surtout un travail d’érudition, s’emploie parfois pour désigner le petit lexique des termes difficiles placé à la fin d’un livre” (Dupré, 1972). »

La distinction entre mots « du discours ou de la parole » (B) et mots « d'une langue considérés dans leur histoire, leur formation, leur sens » (C) est moins convaincante, dans la mesure où les mots d'une langue sont aussi ceux du discours, et que ces derniers ont une histoire, une formation et un sens. Mais les subdivisions permettent de préciser les choses : sont en réalité regroupés sous B les vocabulaires particuliers à un individu ou à un groupe. C'est ici (B3) que notre expression apparaît, pour illustrer un « ensemble des mots propres à une science, une technique, un art, une profession »<sup>9</sup>, le plus souvent « avec réf[érence] à la spécialité d'un groupe, d'une pers[onne] »<sup>10</sup>. Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur la tautologie qui s'en déduit<sup>11</sup>.

L'adjectif 'Technique'<sup>12</sup>, traité en première partie (I) de l'article du *TLF*, distingue trois premiers sens généraux (A, B et C), assez subtilement différenciés<sup>13</sup>, du quatrième et dernier (D), qui nous intéresse ici, par la mention particulière : « P[ar] oppos[ition] à général, commun, courant ». C'est ainsi que 'technique' peut désigner ce « qui relève d'une activité ou d'une discipline spécialisée, et suppose des connaissances spécifiques »<sup>14</sup>. Et l'on y retrouve (D1) fort logiquement notre expression pour illustrer ce « qui n'est employé, exprimé que par les spécialistes d'un domaine particulier »<sup>15</sup> – où l'on ne manquera pas de relever, à nouveau, la présence de la mention restrictive « ne ... que ».

Mais il ressort surtout de cette présentation que, dans le contexte d'emploi qui nous occupe, l'adjectif 'technique' s'inscrit dans un réseau sémantique complexe, qui inclut les notions d'activité, de discipline, de domaine, et qui semble structuré sur l'opposition entre ce qui est spécialisé, spécifique ou particulier d'une part, et ce qui est général, commun ou courant d'autre part. Malheureusement, la langue française n'étant pas au cœur de notre enquête, nous n'avons pas eu le loisir de vérifier la nature des relations que ces différents mots entretiennent entre eux. Nous retiendrons donc qu'aujourd'hui le « vocabulaire technique » peut se définir comme celui des « spécialistes d'un domaine particulier », sans préjuger de la signification de ces trois mots.

Le « vocabulaire technique » ainsi défini en français moderne, nous avons cherché à établir si l'usage d'une expression similaire était attesté en latin médiéval. Pour cela, nous avons profité des nouvelles possibilités d'interrogation des textes offertes par le développement des nouvelles

9 *TLF s.v.* 'Vocabulaire' : « Synon. *Nomenclature*. Vocabulaire scientifique et technique ; vocabulaires spéciaux ; vocabulaire de spécialité ; vocabulaires des sciences et des techniques... La linguistique descriptive ... condamne les désignations de « langue » technique et scientifique... Il convient plutôt de parler de « vocabulaires », s'agissant d'emplois particuliers du français et de ses variétés (B. Quemada, *Hist[oire] des techn[iques]*, 1978, p. 1153). »

10 *TLF s.v.* 'Vocabulaire' : « Vocabulaire ethnologique, sociologique ; vocabulaire de l'aviation, des chemins de fer, de la médecine, de la psychologie contemporaine, de la vénerie. »

11 Le vocabulaire technique est l'ensemble des mots propres à une technique.

12 *TLF*, plan du « I. Adjectif » de l'article 'Technique' :

**A.** Qui concerne les applications de la science, de la connaissance scientifique ou théorique, dans les réalisations pratiques, les productions industrielles et économiques.

**B.** Qui est relatif aux procédés utilisés pour la réalisation d'une activité particulière, au savoir-faire requis pour la maîtrise d'une tâche, d'une activité.

**C.** Qui concerne le fonctionnement d'un appareil ou d'une installation, un processus ou un mécanisme.

**D.** (P[ar] oppos[ition] à général, commun, courant) Qui relève d'une activité ou d'une discipline spécialisée, et suppose des connaissances spécifiques.

13 La nuance structurelle entre « les applications de la science ... dans les réalisations pratiques » (A), « les procédés utilisés pour la réalisation d'une activité particulière » (B) et un « processus » (C) n'est pas immédiatement perceptible.

14 *TLF s.v.* 'Technique' : « Dictionnaire, ouvrage, revue technique ; discussion technique. »

15 *TLF s.v.* 'Technique' : « Expression, mot, terminologie technique ; langages, vocabulaires techniques ; sens technique d'un mot ; termes techniques d'une langue... On parle de langues techniques, de langues scientifiques ou de langues de spécialités comme on parle de vocabulaires scientifiques ou de vocabulaires de spécialités (*DDL*, 1976). L'appartenance d'un vocable à un domaine technique est acquise par le fait d'être utilisé dans une communication à thème et en situation techniques ; cela suffit à lui conférer la qualité de terme technique (B. Quemada, *Hist[oire] des techn[iques]*, 1978, p. 1148-1149). »

technologies, en tentant de mesurer, dans les principaux corpus disponibles<sup>16</sup>, la présence des mots susceptibles de la traduire le plus simplement possible.

Le terme *vocabularium*, du reste presque inexistant<sup>17</sup>, et qui ne fait son apparition que dans la période la plus récente, est à éliminer. A l'opposé, *vocabulum* extrêmement attesté<sup>18</sup>, présente des difficultés de traitement du fait même de cette masse, encore aggravées pour des mots comme *lingua*<sup>19</sup>, *sermo*<sup>20</sup>, *terminus*<sup>21</sup>, *vox*<sup>22</sup> ou, pire encore, *verbum*<sup>23</sup>. Que peut faire sérieusement le philologue, même le plus consciencieux, confronté à 53 115 occurrences d'un mot (*vox*) dont le spectre d'emploi est aussi large ? Certainement pas les lire une à une<sup>24</sup>, et notre recherche, pourtant simple à concevoir, se heurte à un obstacle d'autant plus insurmontable que, pour ce secteur de l'alphabet, les grands instruments de travail font encore défaut<sup>25</sup>. C'est là que les modules de requête traditionnels rendent purement et simplement les armes devant les perspectives d'interrogation statistique. Dans l'état actuel de son développement, l'utilisation efficace d'un corpus comme le *Cross Database Searchtool (CDS)*<sup>26</sup> ne peut se faire que pour des mots relativement rares, ou avec l'utilisation de filtres bibliographiques, ce qui diminue d'autant l'intérêt d'une grande base de textes intégrée. La question ouverte<sup>27</sup>, sans a priori, qui devrait constituer le premier degré de l'interrogation scientifique, n'y a malheureusement pas encore sa place.

Comme *vocabularium*, *technicus* n'a pas vraiment d'existence en dehors du latin des Humanistes<sup>28</sup>.

---

16 Les interrogations les plus avancées, qui permettent en particulier de faire apparaître une table de cooccurrences, ne sont disponibles que sur des corpus spécifiques. Nous avons donc interrogé séparément le corpus *Perseus* (<http://perseus.uchicago.edu>) pour la latinité classique, la *Patrologie Latine* (<http://pld.chadwyck.co.uk>) pour la période patristique et médiévale, les *Chartes de Bourgogne du Moyen âge* (<http://www.artehis-cbma.eu>) pour les documents de la pratique diplomatique, et le *Cross Database Search Tool* (<http://clt.brepolis.net/cds/default.aspx>). Les résultats bruts de nos enquêtes, donnés en note, précisent pour ce dernier la répartition chronologique indiquée par le moteur de recherche : « Antiquitas », « Aetas Patrum », « Medii aevi scriptores », « Recentior latinitas ». Les références abrégées des textes latins renvoient à l'*Index scriptorum novus mediae latinitatis* (Copenhague, 1973) et à son *Supplément* (Genève, 2005).

17 *Perseus* (0), *PL* (4), *CBMA* (0), *CDS* (0, 0, 1, 10) : la seule occurrence médiévale à retenir, issue du *CDS*, est celle d'Oswaldus de Corda (Opus pacis 836, a. 1417) : simile est de verbis, si aliquod habet duplex aut triplex preteritum, supinum, vel participium, ... que in vocabulariis magis requirenda sunt.

18 *Perseus* (94), *PL* (8311), *CBMA* (249), *CDS* (556, 3117, 4368, 564).

19 *CDS* (1142, 8869, 12616, 2456).

20 *CDS* (1894, 17703, 25067, 1804).

21 *CDS* (292, 3518, 16127, 901).

22 *CDS* (3393, 18321, 28881, 2520).

23 *CDS* (5619, 47609, 84264, 7794).

24 A supposer que, très bon connaisseur du latin médiéval, et aguerri à la lecture successive de bouts de phrases de textes différents, le chercheur puisse lire, comprendre et classer une occurrence en dix secondes, le traitement du seul lemme *vox* prendrait environ 150 heures, soit un mois de travail.

25 Ni le *Thesaurus Linguae Latinae* (A-P), ni le *Mittellateinisches Wörterbuch* (A-G), ni le *Novum Glossarium Mediae Latinitatis* (L-P) n'ont atteint la fin de l'alphabet, qui concentre l'essentiel des mots cités ici.

26 Cf. *supra* note 16.

27 Par exemple, la question qui est posée ici : quels sont les contextes d'emploi de *lingua*, *sermo*, *terminus*, *vocabulum* ou *vox* en latin médiéval ?

28 *Perseus* (0), *PL* (3), *CBMA* (0), *CDS* (1, 9, 4, 44) : les trois occurrences de la *PL*, issues d'un même texte parfois attribué à Augustin et repris dans le *CDS* sous le nom de Ps. Augustin (C. Halm, 1863), correspondent à un emploi substantivé (*PL* 32 col. 1441 : alia subinde ex eodem verbo persuadendi calumnia nascitur ... a quibusdam technicis obtreantibus [obtreantoribus ed. Halm] Hermagore frequentata ; ib. col. 1443 : λογικαί [logice ed. Halm] non ex verbi sed rationis significatione appellatae sunt a technicis ; ib. col. 1446 : ut multa nova [nove ed. Halm] tam a technicis et mathematicis [et mathematicis om. Halm], quam a philosophis cognominantur) ; l'occurrence antique, également substantivée, est de Quintilien (*Institutio oratoria* II 13, 15 : nolo se iuvenes satis instructos, si quem ... artis libellum edidicerint, et velut decretis technicorum tutos putent) ; deux attestations patristiques, issues du traité *De arte grammatica* parfois attribué à Marius Victorinus, confirment cet emploi substantivé (H. Keil, 1874, p. 189 : secundum technicos, id est artium traditores ; ib. p. 202 : adverbii prepositiones adici negant omnes technici oportere) ; en revanche, ce sont bien des adjectifs qui apparaissent dans la traduction de la *Politique* d'Aristote par Guillaume de Moerbeke (Susemihl, v 6 p. 359 : si neque que tendunt ad agones technicos elaboraverint ; ib. p. 360 :

Il n'apparaît qu'une fois en cooccurrence avec *lingua*, dans l'*Ars grammatica* de Diomède<sup>29</sup> (IV<sup>e</sup> s.). De leur côté, *specialis*<sup>30</sup> et *specialiter*<sup>31</sup>, beaucoup trop fréquents pour faire l'objet d'une analyse simple, n'apparaissent que très peu<sup>32</sup> en cooccurrence avec *terminus*. Au fur et à mesure de notre enquête, l'étude du vocabulaire technique en latin médiéval se transforme en *exemplum* : que faire avec un champ sémantique encore non défriché par les grandes entreprises lexicographiques, et des corpus de textes numériques inutilisables pour des mots fréquents ? Nous savons que la statistique textuelle nous aiderait à résoudre ce dernier problème, et à compenser le premier. Mais à l'heure actuelle, les outils disponibles pour le latin médiéval sont très limités : lemmatisation en cours de développement<sup>33</sup>, traitement des gros corpus encore délicat<sup>34</sup>, logiciels dépassés par l'évolution continue des langages de script<sup>35</sup>.

Pour tenter d'avancer, nous n'avons guère à notre disposition que la table de cooccurrences, premier degré de statistique lexicale, proposée sur certains corpus par le logiciel PhiloLogic<sup>36</sup>. Parmi les principaux cooccurrents de *sermo*<sup>37</sup>, on relève ainsi – outre la postérité remarquable d'un verset paulinien<sup>38</sup> – la domination des adjectifs possessifs qui, s'ils qualifient directement le discours<sup>39</sup>, peuvent souligner une forme de personnalisation du langage. La comparaison avec les cooccurrents de *vocabulum*<sup>40</sup> dans le même corpus fait apparaître au moins huit expressions similaires (*hic/ipse/ille, suus, dicere, alii, verbum, apud, juxta, greco*), qui tendent à associer le mot comme le discours à une communauté de locuteurs. Enfin, le recoupement des cooccurrents de *vocabulum*

---

neque enim fistulas ad disciplinam adducendum neque aliud aliquod technicum organum ; ib. p. 363 : organorum et operationis reprobamus technicum ludum – technicum autem dicimus eum qui ad agones).

29 Diomedes, *Ars grammatica* II (H. Keil, 1857), p. 439, 20 : analogia sermonis a natura prodicti ordinatio est secundum technicos neque aliter barbaram linguam ab erudita quam argentum a plumbo dissociat.

30 Perseus (17), PL (4575), CBMA (310), CDS (13, 947, 8665, 495).

31 Perseus (21), PL (7388), CBMA (512), CDS (15, 1629, 6689, 189).

32 Douze fois dans le *CDS*, dont sept à retenir pour la période médiévale : Alain de Lille (De planctu nature 10, 101 : terminos specialibus specificavi signaculis), Guillaume d'Ockham (Summa logice 3, 2, 13 : omni propositione de terminis specialibus priores sunt communes animi conceptiones de terminis communibus), Jean Duns Scot (Ordinatio I 8, 2, 2 : attributio predicati illis terminis specialibus particulariter sumptis includitur in attributione eiusdem predicati terminis communibus universaliter sumptis), Siger de Brabant (Questiones in Metaphysicam IV 11 : tertio modo potest proponi in terminis specialibus), et Thomas d'Aquin (In Metaphysica X 11, 2130-2134 : quia hanc dubitationem in specialibus terminis moverat, reducit eam ad generaliore formam... ; secundo adaptat generalem solutionem ad speciales terminos, in quibus primo moverat questionem... ; solutionem generalem positam adaptat ad terminos speciales, in quibus primo questionem moverat).

33 En particulier dans le cadre du programme ANR Omnia : <http://glossaria.eu>.

34 La plateforme libre TXM, du projet Textométrie (<http://textometrie.ens-lyon.fr>) en cours de développement, ne supporte pas encore de très gros corpus, malgré la puissance du moteur de recherche CQP (*Corpus Query Processor, IMS Open Corpus Workbench* : <http://cwb.sourceforge.net>).

35 A titre d'exemple, le logiciel PhiloLogic (<https://sites.google.com/site/philologic3>), dont la dernière version stable (v3.2) date d'août 2010, ne permet plus, depuis la distribution 12.04 d'Ubuntu, le chargement de textes qui ne posaient aucun problème jusque-là. C'est pourquoi nous avons dû limiter notre recherche sur le latin documentaire aux chartes de Bourgogne, disponibles en ligne, et renoncer à celles d'Île de France (<http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires>).

36 <http://philologic.uchicago.edu>.

37 On notera en particulier (PL) : *hic/ipse/ille* (2761), *meus* (1998), *suus* (1428), *tuus* (1331), *sermo* (1382), *dicere* (1313), *alii* (1295), *verbum* (1269), *sapientie* (818), *nos/noster* (806), *inquit* (698), *scientie* (671), *loquor* (670), *ore* (487), *caput* (413), *apud* (386), *cor* (385), *juxta* (369), *greco* (347), *populum* (340), *audire* (310), *lingua* (292), *diligent* (280), *veritatis* (279).

38 I Cor. 12, 8 : *alii quidem per spiritum datur sermo sapientie, alii autem sermo scientie secundum eundem spiritum.*

39 Cette imprécision sur le lien grammatical entre les divers cooccurrents et le mot pivot ne pourrait être levée qu'à la faveur d'un marquage morphosyntaxique plus complexe, qui permettrait de distinguer le genre, le nombre et le cas.

40 On notera en particulier (PL) : *proprius* (1076), *exprimenda* (860), *duximus* (853), *hic/ipse/ille* (822), *nomen* (591), *locus* (442), *unus* (341), *scilicet/videlicet* (317), *ecclesia* (312), *idem* (250), *res* (209), *suus* (206), *greco* (191), *alius* (186), *prefatus* (185), *seu/sive* (171), *villa* (128), *nuncupatur* (121), *monasterium* (109), *apud* (102), *juxta* (84), *appellatur* (66), *interpretatur* (62), *diversa* (57), *dictum* (56), *vocatur* (54), *terre* (54), *nature* (51), *verbum* (50), *substantie* (50), *significat* (50), *communi* (50).

dans les textes patristiques et médiévaux<sup>41</sup> et dans les chartes bourguignonnes<sup>42</sup> confirme la porosité linguistique entre les deux types de textes : les quatre premiers cooccurrents (*proprius, exprimenda, duximus, hic/ipse/ille*) sont absolument identiques ; parmi les suivants, plusieurs se retrouvent (*locus, unus, scilicet/videlicet, ecclesia, alius, prefatus, villa, monasterium*), et ceux qui diffèrent relèvent surtout du contexte d'emploi. Les textes littéraires, en effet, consacrent les questions sémantiques (avec *nomen, greco, verbum*) et théologiques (avec *nature, substantie, terre*), pendant que les documents de la pratique diplomatique nomment<sup>43</sup> l'espace (avec *mansum, episcopatu, curtis/curtilus, situs, agro, terminat, vineam, vallis, silvam, castro, campum, burgum*) – ce qui implique la présence de toponymes (*cluniacus/cluniensis, matisconensis*).

Du côté des adjectifs, nous avons repéré, en bonne place dans l'entourage patristique et médiéval de *specialis*<sup>44</sup> et *specialiter*<sup>45</sup>, leur contraire respectif, *generalis* et *generaliter*<sup>46</sup>. Malheureusement, aucune apparition de l'un des mots évoqués plus haut ne vient attester d'un « vocabulaire technique » appuyé sur cette opposition. Nous saisissons l'occasion pour inverser la direction de notre enquête, en tentant de faire apparaître un « vocabulaire non technique ». Mais l'expression *sermo quotidianus*<sup>47</sup>, relativement bien attestée chez Cicéron (12), Aulu-Gelle (4) ou Quintilien (8), et reprise par Augustin (4), Jérôme (2), Isidore (2) ou Rufin (2), n'est relevée que très marginalement à l'époque médiévale.

## **Le pluriel des langues médiévales**

Notre survol, forcément rapide dans le cadre de cette communication, n'ayant pas fait apparaître d'expression satisfaisante en latin médiéval pour qualifier un « vocabulaire technique » ou un « langage spécialisé », nous avons cherché un autre angle d'approche. La consultation des glossaires latins du Moyen âge, et en particulier des ouvrages de Papias<sup>48</sup>, Osbern de Gloucester<sup>49</sup>, Ugutio<sup>50</sup> ou Guillaume Brito<sup>51</sup>, n'est pas très instructive, dans la mesure où ces auteurs n'ont pas le même objectif que les lexicographes modernes. Loin d'une description scientifique et objective d'un état de langue, et du système linguistique dans lequel elle s'inscrit, les glossateurs médiolatins font avant tout œuvre littéraire, et participent par là-même à la construction de la langue qu'ils prétendent décrire. Le terme latin *glossa* lui-même n'est d'ailleurs pas univoque : « terme obscur à

---

41 Cf. *supra* note 40.

42 On notera en particulier (CBMA) : *hic/ipse* (108), *propriis* (67), *duximus* (65), *exprimenda* (59), *locus* (45), *cluniacus/cluniensis* (30), *villa* (30), *unus* (27), *matisconensis* (26), *mansum* (12), *episcopatu* (12), *scilicet/videlicet* (12), *meus/noster* (11), *monasterium* (11), *ager/campus* (10), *curtis/curtilus* (10), *ecclesia* (10), *honor* (7), *burgum/castrum* (6), *alia* (5), *terris* (4), *vineam* (3), *vallis* (3), *silvam* (3).

43 Si les termes spécifiques à la résolution de l'ambiguïté sémantique (*nuncupatur, appellatur, interpretatur, vocatur, significat; seu/sive, apud, juxta*) semblent réservés aux textes littéraires, c'est sans doute qu'ils incluent les commentaires et autres glossaires.

44 On notera en particulier (PL) : *nos/noster* (330), *hic/ipse/ille* (297), *gratia* (281), *generalis* (258), *dilectio/diligere* (135), *ecclesia* (134), *privilegium* (133), *nomen* (119), *mandatum* (115), *frater* (93), *proprius* (80), *licet/licentia* (72), *jure* (55), *devotione* (40), *specialiter* (35).

45 On notera en particulier (PL) : *hic/ipse/ille* (917), *nos/noster* (336), *pertinere* (295), *generaliter* (278), *ecclesia* (268), *alius* (144), *locus* (141), *dicere* (138), *jus* (115), *nomen* (107), *verbum* (99), *suscipimus* (92), *intelligi* (62), *videtur* (59), *apud* (56), *singulariter* (52), *specialiter* (50).

46 L'interrogation de *Perseus* suggère que les deux adjectifs sont associés plus tôt que les deux adverbes : quatre cooccurrences sur dix-sept attestations de *specialis*, contre zéro sur vingt-et-un de *specialiter* (citations de Cicéron, Virgile, Bède, Boèce et de la Vulgate).

47 CDS (28, 17, 8, 10).

48 PAPIAS (XI s.).

49 OSBERN. deriv. (c. 1148).

50 UGUTIO deriv. (XII s.).

51 GUILL. BRIT. summa (XIII s.).

interpréter » dans le Blaise Patristique<sup>52</sup> – avec une citation d’Isidore très différente<sup>53</sup> ; « 1. glose, explication, annotation – 2. langue, idiome – 3. étymologie – 4. image, modèle, exemple » dans le Blaise Médiéval<sup>54</sup> – avec dix mots<sup>55</sup> de la même famille, tous liés au sens 1. ; « lingua, langue » chez Firmin Le Ver<sup>56</sup> et Le Talleur<sup>57</sup>.

Malgré tout, l’existence d’une langue spécialisée, quelle qu’elle soit, devrait bien apparaître, dans l’ensemble de la documentation médiévale, au travers de procédés de traduction. Nous avons ainsi cherché à savoir ce qu’il en était en langue vernaculaire, et particulièrement en ancien français, en utilisant le dictionnaire de Godefroy<sup>58</sup> comme corpus d’attestations. Au premier abord, en effet, la consultation de cet ouvrage donne un résultat maigrelet. On n’y relève guère<sup>59</sup> – et encore dans le Complément – que l’article *langage*<sup>60</sup>, dans sa deuxième acception : « langue propre à un peuple ». Les articles *vocablé*<sup>61</sup> et *vocabulaire*<sup>62</sup>, également dans le Complément, ne sont pas de grande facture ; le second mot, que l’on retrouve, grâce à la recherche en plein texte, dans les articles *argumenteur*<sup>63</sup> et *promptuaire*<sup>64</sup>, semble surtout employé dans le sens de « dictionnaire ». Malgré tout, le domaine de la pluralité linguistique est bien représenté, à commencer par les petits articles *dialete*<sup>65</sup>, *monoglotte*<sup>66</sup> et *vernal*<sup>67</sup>, et les articles plus conséquents *parleure*<sup>68</sup> et *patois*<sup>69</sup>. Au nombre

52 Albert BLAISE, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Turnhout, 1954-1967.

53 ISID. etym. I 30, 1 : glossa greca interpretatione lingue sortitur nomen.

54 A. BLAISE, *Dictionnaire latin-français des auteurs du Moyen âge*, Turnhout, 1975.

55 glosa (glosso), -are, « munir de gloses, de notes » ; glossarium, « collection de gloses, glossaire » ; glossator, « commentateur » ; glossatura, « commentaire » ; glossatus, « expliqué » ; glossema, « glose » ; glossicus, « de glose, de note » ; glossilla, « petite glose, petite note » ; glosso, -are, « 1. munir de gloses, commenter, annoter - 2. mettre à nu, à découvert » ; glossographus, c. glossator.

56 *Firmini Verris Dictionarius* (a. 1440) : Brian Merrilees, William Edwards, Turnhout, 1994.

57 *Dictionarius familiaris et compendiosus* (a. 1490) : W. Edwards, B. Merrilees, Turnhout, 2003.

58 Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l’Ancienne Langue Française, IXe-XVe siècles*, Paris, 1881-1902 ; cet ouvrage est aussi disponible en CD-Rom et en ligne.

59 Aucun équivalent de ‘technique’ n’est véritablement signalé.

60 *Godefroy Complément (Compl.)* s.v. ‘Langage’ : « expression de la pensée par la parole » : d’oisels saveit toz les langages (Eneas, 5056) ; « langue propre à un peuple » : moult me mervail de ces clerks sages, / ky entendent plusurs langages, / k’il ont lessé ceste estorie (Huon de Rotelande, Ipomedon) ; « manière dont quelqu’un exprime la pensée par la parole, manière arrogante de s’exprimer » : Ribaut, trop avez de langaige (Eust. Deschamps, v 111) ; « discours » : du notaire ay dit mon langaige / qui estre doit sanz villenie (ib., II 229).

61 *Compl.* s.v. ‘Vocablé’ : « appellation » : reçut le vocablé de nom del testimoine de ses merites (Vie del ben. Justin, f. 302v).

62 *Compl.* s.v. ‘Vocabulaire’ : « dictionnaire d’une langue » : il n’y fault ne vocabulaire ne commentaire (Des Perriers, Nouv. recreations).

63 *Compl.* s.v. ‘Argumenteur’ : « celui qui argumente, ou qui fournit des arguments » : la louange d’un excellent vocabulaire ou argumenteur ne peut esgaller celle de l’homme qui s’adonne a beaucoup sçavoir et a bien juger (Dampmartin, Merv. du monde, f. 79).

64 *Godefroy (God.)* s.v. ‘Promptuaire’ : quand il eust en un calepin, un vocabulaire, un dictionnaire, un promptuaire, un tresor d’injures, il n’eust pas eu la derniere de ceste diablesse (Des Perriers, Nouv. recreations).

65 *Compl.* s.v. ‘Dialete’ : « dialecte, variété régionale d’une langue » : le parler des Picards seroit un dialecte qui pourroit beaucoup enrichir nostre langage françois (H. Est., Prec., p. 182).

66 *God.* s.v. ‘Monoglotte’ : « qui n’a qu’une langue, qu’un langage » : les autres nations diversifians et changeans leur langage maternel, cestuy cy ne changea jamais son idiome, ains demeura monoglotte (Taillepied, Hist., f. 9).

67 *God.* s.v. ‘Vernal’ : « du pays, familier, en langue vulgaire » : on ne se delite mie si en chant vernal, c’est a dire equal chant ou il n’a point de manifeste variacion, c’on fait en chant divers et inequal (Evrart De Conty, Probl. d’Arist., f. 229).

68 *God.* s.v. ‘Parleure’ : « manière de parler, élocution, langage » : bel nes out, bele buche a bele parleure (Wace, Rou, 2, 1320) ; « terme, expression » : quant ils veoient escript, ens es traitties et articles qui la estoient proposes de par les François, aucune parlure obscure et dure ou pesant pour euls a entendre, ils s’arrestoient sus (Froissart, Chron., xv 114) ; « conférence, pourparler » : le françois qu’ils avoient appris chez eux d’enfance n’estoit pas de telle nature et condition que cil de France estoit, et duquel les clerks de droit en les traites et parlures usoient (Froissart, Chron., iv 35).

69 *God.* s.v. ‘Patois’ : « langage propre à un pays, à une race d’hommes, à une espèce d’animaux » : et se aucuns demandoit por quoi cist livres est escriz en romans, selonc le patois des François, puisque nos somes Ytaliens



des langages particuliers, si le *besin*<sup>70</sup> et le *calebretois*<sup>71</sup> sont anecdotiques, le *clergeois*<sup>72</sup> fait exception, dans la mesure où il est précisément présenté comme un langage spécialement attribué à un groupe, indépendamment – malgré l’indication « latin » dans la traduction proposée par l’auteur – de toute référence explicite à un idiome. À l’inverse, la recherche en plein texte, qui permet d’interroger les citations, quel qu’en ait été le traitement par le lexicographe, a fait ressortir l’expression ‘langage commun’ dans quatre articles : *que*<sup>73</sup>, *barbe*<sup>74</sup>, *epistolaire*<sup>75</sup> et *maternel*<sup>76</sup>.

Surtout, le passage nécessaire entre différentes langues est bien illustré, dans le Complément, par les mots *traduction*<sup>77</sup>, *entreprenacion*<sup>78</sup> et *entreprenier*<sup>79</sup>. Comme on le voit dans la plupart des exemples proposés dans ces trois articles, les notions de traduction et d’explication y sont très étroitement mêlées. Le transfert spécifique du latin vers les langues vernaculaires, représenté par *vulgariser*<sup>80</sup> et son contraire *romaniser*<sup>81</sup>, fait l’objet de deux articles complémentaires, *enromancier*<sup>82</sup> et *romancier*<sup>83</sup>, dans lesquels on relève également une porosité notable entre les notions de traduction et d’écriture. Nous avons donc tenté d’évaluer la présence et le contexte d’emploi des expressions susceptibles de faire correspondre deux mots de langues différentes. Deux modèles principaux sont ressortis de notre enquête : majoritaire, mais d’interprétation plus ambiguë, *c’est à dire* (829 occurrences) ou *c’est à dire* (40 occ.) ; plus intéressant, mais relativement moins fréquent, *qu’on appelle* (237 occurrences), *qu’on apelle* (2 occ.), *c’on appelle* (11 occ.), *c’on apelle* (5 occ.), *c’on apele* (28 occ.).

La lecture de ces nombreuses occurrences, dont nous ne pouvons donner le détail ici, permet deux observations importantes : d’une part, dans l’immense majorité<sup>84</sup> des cas, la qualité des langues ou langages concernés n’est pas indiquée ; d’autre part, au cas où elle l’est, il s’agit (presque) toujours

---

(Brunet, Tres., p. 3).

70 *God.* s.v. ‘Besin’ : « désigne un langage entremêlé d’allemand et de roman » : les habitants parloient communement allement, romant, ou besin qui est un langage entremeslé des deux précédents (Volcyr, Chron. f. 47).

71 *God.* s.v. ‘Calebretois’ : « langage de Calabre, ou patois quelconque » : quel langaige vous parlez, / parlez a droit si vous voulez, / je n’entends point calebretois (Myst. de S. Did., p. 288).

72 *God.* s.v. ‘Clerjois’ : « langage des clerks, des gens savants, latin » : or voi les pechiez qui sont deffendus, li premiers est orgeus, li secons envie, li tiers ire, le quars pechiez de pereche, c’on apele en clerkois accide, li quins avarisse, li sixte luxure, li septisme glouternie (Miroir du chrestien).

73 *God.* s.v. ‘Que’ : et qu’ainsi ne soit, qu’on entendoit il y a DCCC ans, que parler rustic romain fust le langage commun des habitans de deça Meuse (Fauchet, Orig. 14).

74 *Compl.* s.v. ‘Barbe’ : nous disons en langage commun, qu’on parle a la barbe d’un homme (Calv., Sermon., p. 304).

75 *Compl.* s.v. ‘Epistolaire’ : langage commun et epistolaire (E. Dolet, Ep. fam. Cic.).

76 *Compl.* s.v. ‘Maternel’ : langage commun et maternel (Oresme, Eth., prol.).

77 *Compl.* s.v. ‘Traduction’ : « action de faire passer un ouvrage d’une langue dans une autre » : d’un doulx latin faire traduction / en gros françois (J. Bouchet, Ep. fam. 105) ; « t. de rhétor., sorte de répétition » : traduction se fait comme repetition, excepté que le mot doit estre equivocque qui se reprent au commencement suyvant la fin (Fabri, Rhet., 1162).

78 *Compl.* s.v. ‘Entreprenacion’ : « traduction d’une langue dans une autre, explication de ce qu’un texte présente d’obscur » : qui bien entent l’entreprenacion del non (Sarmons en prose, f. 162).

79 *Compl.* s.v. ‘Entreprenier’ : « traduire d’une langue dans une autre, expliquer ce qu’il y a d’obscur et d’ambigu » : ne voil son livre tranlater, / quant je nel sai entreprenier (Wace, Brut, 7733).

80 *God.* s.v. ‘Vulgariser’ : « traduire en langue vulgaire » : aussi de vulgarizer et romancer les vers (1558).

81 *God.* s.v. ‘Romaniser’ : « parler la langue des Romains » : ils estimoyent leur langage françois estre d’autant meilleur que plus ils rommanisoyent en iceluy et par consequent entremesloyent moins de leur gaulois (H. Est., Precell., p. 46).

82 *God.* s.v. ‘enromancier’ : « traduire tel langage que ce soit en français, et dans un sens plus général, mettre par récit en langue vulgaire » : il ne savoit chanter ne lire, / enromancier chartre ne brief (G. De Coinci, Mir. f. 36) ; « traduire telle langue en français, servir d’interprète » : il avoit gens illec qui savoyent le sarrazzinois et le françois, que l’en appelle drugemens, qui enromançoient le sarrazzinois au conte Perron (Joinv., Hist. de S. Louis, p. 101).

83 *God.* s.v. ‘Romancier’ : « écrire, parler, exposer en langue romane » : nulz homs qui n’a engin divin / ne peut comprendre le latin, / dont encor se doit moins fier / de tel latin rommancier (Boece de consolacion, f. 1).

84 Selon nos comptages, entre 88 et 92 % des cas.

d'un caractère local<sup>85</sup>. Sans précision d'emploi ni d'origine, ces expressions de traduction manifestent seulement le caractère « étranger » du mot considéré, sans différencier le type de langage auquel il appartient<sup>86</sup>. La pluralité des langues et des langages se manifeste ainsi de manière essentiellement binaire : mon vocabulaire contre tous les autres.

Ce détour par l'ancien français avait pour objectif de permettre la comparaison avec la situation en latin médiéval. En effet, les expressions vernaculaires relevées ci-dessus ont plusieurs équivalents latins : *quod significat*<sup>87</sup>, *quod dicitur*<sup>88</sup>, ou simplement *appellatur*<sup>89</sup>, *dicitur*<sup>90</sup>, *nuncupatur*<sup>91</sup>, *significat*<sup>92</sup>, *vocatur*<sup>93</sup> – où nous retrouvons partout des fréquences lexicales (brutes) beaucoup trop élevées pour une analyse traditionnelle. Malgré l'intérêt évident que présenterait l'étude de l'ensemble des cooccurrences, nous n'en observerons qu'une sélection dans le cadre de cette communication. Ainsi l'expression *quod vulgo dicitur*<sup>94</sup>, qui vient immédiatement à l'esprit du médiéviste, pose le problème délicat du sens de *vulgo*<sup>95</sup> (ou de *vulgariter*<sup>96</sup>). Sur les 35 occurrences de la *PL* (dont 30 sont différentes), *quod vulgo dicitur* sert neuf fois à relier deux expressions

85 Par exemple, *Compl.* s.v. 'Taille' : une faulx qu'on appelle en Albigeois tailhe (1470) ; ib. s.v. 'Poussepied' : j'en trouve aussi de deux sortes, l'une de ceux qu'on appelle en France et en Bretagne poulcepieds (L. Joub., *Hist.* 2 II 25).

86 Dans « Arpentage et lexicologie », contribution à *Latin et langues techniques* (p. 279-294, cf. *supra* n. 5), Danièle CONSO (ici p. 279) étudie judicieusement « des textes où les arpenteurs portent le regard du lexicographe sur certains termes de leur propre langue technique, quand ils signalent une équivalence ou une différence de sens... Conscients d'exposer des pratiques et des savoirs spécialisés, ... ils tentent de faire connaître et d'explicitier le vocabulaire qui leur est propre ». Elle consacre ensuite plusieurs paragraphes (p. 281-284) à ces « équivalences et différences terminologiques » (ici p. 281) : « Quand un objet ou une notion a plusieurs dénominations possibles, il arrive que l'auteur donne les deux termes comme équivalents. » Malheureusement, les nombreux exemples qui suivent ne forment qu'une collection de papillons lexicaux. L'absence de la moindre observation sur la formule d'équivalence elle-même nous interdit d'y trouver un point de comparaison entre latin classique et latin médiéval.

87 Perseus (11), *PL* (546), *CBMA* (0), *CDS* (19, 248, 656, 20).

88 Perseus (35), *PL* (4840), *CBMA* (195), *CDS* (57, 1358, 7244, 112).

89 Perseus (281), *PL* (5250), *CBMA* (91), *CDS* (494, 2301, 2477, 561) ; dans la *PL*, on relève : *nomen* (380), *liber* (281), *hic/ipse/ille* (279), *apud/juxta* (235), *apocrypha* (201), *locus* (175), *grece* (159), *recte/merito* (140), *scriptura* (106), *sive* (77), *scilicet/videlicet* (72), *unus* (71), *alio* (70), *lingua* (65), *proprie* (61), *latinus* (56), *ebraicus* (50), *ibi* (45), *interpretatur* (44), *vulgo* (41), *sermo* (38), *vocabulum* (34), *verbum* (33) ; et dans les *CBMA* : *vulgo/vulgariter* (22), *nemus/silva* (15), *campus/plastrum/pratum* (6), *unus/unicus* (5), *villa/villula* (5), *grangia* (4), *mons* (4), *cheminum* (3), *rivum/rivulum* (3), *vinea* (3).

90 Perseus (1050), *PL* (94950), *CBMA* (1990), *CDS* (1806, 28292, 96168, 3220) ; dans la *PL*, on relève : *hic/ipse/ille* (5621), *recte/bene* (3923), *locus* (2533), *apud/juxta* (2029), *unus* (1896), *ibi/alibi* (1772), *nomen* (1621), *grece* (1552), *proprie* (1498), *terra* (1412), *omnis* (1393), *scilicet/videlicet* (1388), *hinc/inde* (1361), *alius* (1313), *sive* (1104), *latine* (1093), *verbum* (844), *villa* (734), *ecce* (670), *idem* (619), *hebraice* (547), *vox* (531), *lingua* (490), *significat* (481) ; et dans les *CBMA* : *villa* (123), *campus* (86), *locus* (84), *nemus* (81), *termino* (64), *alius* (63), *mansus* (59), *vallis* (57), *juxta* (55), *terra* (53), *unus* (52), *vulgo/vulgariter* (44), *mons* (40), *silva* (40), *vinea* (39), *monasterium* (37), *pratum* (33), *scilicet/videlicet* (30), *aqua* (24), *territorium* (19), *castrum* (14), *curtis* (14), *cella* (13), *ibi* (13), *boscum* (12), *ecclesia* (12), *domus* (10), *foresta* (10), *vicus* (10).

91 Perseus (6), *PL* (1900), *CBMA* (106), *CDS* (7, 666, 984, 41).

92 Perseus (11), *PL* (17531), *CBMA* (2), *CDS* (398, 6664, 11964, 710) ; dans la *PL*, on relève : *hic/ipse/ille* (1288), *ecclesia* (760), *interpretatur* (649), *nomen* (526), *significat* (380), *tempus* (354), *mundum* (341), *lex* (323), *populum* (321), *sive* (315), *terra* (295), *homo* (275), *dominum* (273), *vita* (268), *idem* (253), *aliud* (252), *apud/juxta* (252), *verbum* (232), *unum* (226), *nihil* (222), *locus* (218), *judei* (175), *mystice* (152), *bene* (134), *gens* (125), *ibi* (104).

93 Perseus (507), *PL* (9818), *CBMA* (1240), *CDS* (710, 2625, 6767, 413) ; dans la *PL*, on relève : *locus* (637), *nomen* (506), *apud/juxta* (461), *hic/ipse/ille* (435), *ecclesia* (383), *villa* (342), *jure/merito/recte* (330), *alius* (219), *mons* (217), *monasterium* (198), *civitas* (186), *grece* (182), *vocatur* (180), *unus* (175), *castrum/castellum* (163), *scilicet/videlicet* (163), *terra* (163), *sive* (116), *fundum* (104), *ibi* (93), *interpretatur* (88), *pago* (85), *hodie* (80), *proprie* (80), *domus* (79), *verbum* (77), *vulgo* (77), *lingua* (71) ; et dans les *CBMA* : *unus* (127), *alius/alter* (97), *campus* (82), *termino* (78), *mansus* (53), *locus* (39), *villam* (36), *pratum* (33), *silva* (32), *mons* (31), *monasterium* (29), *ubi* (29), *vinea* (29), *hic/ipse/ille* (27), *nemus* (27), *cellam* (26), *scilicet/videlicet* (26), *curtis/curtilum* (25), *vallis* (25), *vulgo* (21), *juxta* (19), *terram* (17), *servus* (16), *boscum* (12), *fluvium* (11), *ecclesia* (10).

94 Perseus (2), *PL* (35), *CBMA* (2), *CDS* (6, 10, 44, 7).

95 Perseus (101), *PL* (1937), *CBMA* (97), *CDS* (317, 739, 1284, 559).

96 Perseus (2), *PL* (185), *CBMA* (67), *CDS* (4, 19, 447, 86).

« équivalentes »<sup>97</sup>, cinq fois à préciser un nom propre<sup>98</sup>, deux fois à nommer une réalité « nouvelle »<sup>99</sup>, le tout en latin – ou en langue vernaculaire latinisée<sup>100</sup>. Seule une étude approfondie permettrait de décider si le « vulgaire » ainsi nommé renvoyait à un idiome vernaculaire plutôt qu'à un niveau de langue, si toutefois cette distinction se révélait appropriée<sup>101</sup>.

Nous nous sommes surtout intéressés à la présence dans nos résultats de la préposition *apud*<sup>102</sup>, susceptible de préciser le contexte d'usage du mot considéré, du moins dans l'un des deux vocabulaires. L'utilisation d'opérateurs de proximité permet de chercher l'expression *quod dicitur apud*<sup>103</sup>, avec un ou plusieurs mots intercalaires, éventuellement dans le désordre. L'immense majorité des groupes ainsi nommés dans les occurrences issues du CDS sont de deux types, soit des locuteurs historiques ou nationaux : (*apud antiquos, Egyptios, Grecos, Hebreos, Latinos, Romanos, Tracos* ; soit des pronoms, renvoyant au sujet du discours : (*apud nos*). Nous avons donc relevé les cas, exceptionnels, qui diffèrent : deux occurrences « patristiques » (Cassiodore<sup>104</sup> et Macrobe<sup>105</sup>) sur les 40 du CDS, et une occurrence « médiévale » (Rupert de Deutz<sup>106</sup>) sur les 119 du CDS renvoient ainsi à des locuteurs professionnels (*rhetoires, geometras, scholas*) dans un contexte de traduction ou d'explication, auxquelles on peut ajouter deux occurrences de Thomas d'Aquin<sup>107</sup> (*philosophos, theologos*), mais dans des constructions du type *dicitur quod* ; deux dernières

97 Par exemple : AUG. hept. IV 41 col. 738 : hoc erat anathemare, quod vulgo dicitur devotare. Vita Eligii Noviomagensis II 55 col. 579<sup>D</sup> : palati prepositus, quod vulgo dicitur maior domus. HETERIUS Elip. I 53 col. 925<sup>B</sup> : aurum purissimum, quod vulgo dicitur obrizum. Martinus Legionensis, Sermones 20 col. 833<sup>B</sup> : os, quod vulgo dicitur bucca.

98 ANSELM. CANT. epist. I 77 col. 1147<sup>A</sup> : de castro quod vulgo dicitur Lenis. ALBERT. AQU. hist. VIII 25 col. 618<sup>C</sup> : de civitate Ninive, quod vulgo dicitur Navers. CARTUL. S. Petri Carnot. VII 43 col. 308<sup>C</sup> : (propre) castellum, quod vulgo dicitur Medanta. GUILL. TYR. hist. rer. transm. XX 8 col. 785<sup>D</sup> : fluminis ostium, quod vulgo dicitur Carabes. ORD. VIT. hist. 3 XII 11 col. 883<sup>C</sup> : ad Aucum flumen, quod vulgo dicitur Ou.

99 HUGO S. MAR. hist. col. 866<sup>A</sup> : (ut) nemo ab eis teloneum neque quod vulgo dicitur ripaticum, neque rotaticum aut pontaticum vel portaticum aut travaticum atque cispitaticum, necnon et salutaticum aut ullum censum vel ullum occursum aut ullam redibitionem ab ipsis accipere aut exactare presumat (cf. DIPL. Ludov. Pii 57 col. 1052<sup>B</sup>).

100 Dans les quatorze autres cas, *quod vulgo dicitur* introduit une proposition, par exemple : Optatus Milevitanus, De schismate Donatistarum II col. 971<sup>B</sup> : ubi est quod vulgo dicitur, memoriam custodem habere oportet mendacem ? RADBERT. Matth. IX col. 718<sup>C</sup> : fecit ergo Salvator quod vulgo dicitur, quia malo arboris nodo malus clavus, vel durus cuneus infigendus est. HERB. BOS. Thom. V 5 col. 1256<sup>D</sup> : juxta quod vulgo dicitur, neminem posse se a prodicione tueri. HENR. HUNT. hist. VI col. 911<sup>A</sup> : verum est quod vulgo dicitur, quando dux deficit, exercitus vilescit.

101 Trois occurrences de *Perseus* (1) et des *CBMA* (2) sont également à relever : Plinius Minor, Epistule VIII 15, 1 : ut plane scirem tibi vacaturum, quod vulgo dicitur, librum legere. CARTUL. Clun. IV 3456 (a. 1073) : (damus) ecclesiam cum omnibus ad ipsam pertinentibus, et quod vulgo dicitur 'cum suo cincto'. CARTUL. Icaun. II 270 (a. 1176) : nemus quod vulgo dicitur Cervins.

102 L'usage de la préposition *secundum* est faiblement attesté dans les expressions (avec troncature) *secundum linguam* : PL (54), CBMA (0), CDS (0, 18, 23, 2) [la plupart des occurrences de la PL font référence à Gen. 10, 5 : ab his divide sunt insule gentium in regionibus suis, unusquisque secundum linguam et familias in nationibus suis ; 35 occ. sont suivies de *suus*, deux de *latinus atque grecus*, et une d'*hebraicus*] ; et *secundum idioma* : PL (19), CBMA (0), CDS (0, 4, 16, 0) [dans la PL, sept occurrences concernent l'hébreu (par ex. : PETR. COM. hist. schol. 95 col. 1132<sup>B</sup> : id est satiati cibo, secundum idioma Hebreorum), six l'Écriture (par ex. : RADBERT. Matth. VII col. 488<sup>D</sup> : qui modus locutionis secundum idioma sacrarum Scripturarum invenitur), deux le grec (par ex. : HUGO S. VICT. hier. cel. III 2 col. 969<sup>C</sup> : contra usum latinitatis secundum idioma lingue Grece conjunctiones glomeravit ; INNOC. III serm. 7 col. 685<sup>B</sup> : id est in medio clerorum, secundum idioma Grecorum) ; les deux occ. au pluriel renvoient à des nations (PETR. COM. hist. schol. 40 col. 1090<sup>B</sup> : alie nationes secundum idioma lingue sue dixerunt ; ib. 63 col. 1570<sup>B</sup> : varie gentes secundum idioma lingue sue cognominabant idola sua)].

103 PL (24), CDS (3, 40, 119, 7).

104 CASSIOD. in psalm. 89, 311 : quod argumentum apud rhetores dicitur a laude iudicis.

105 MACR. somm. II 2, 10 : hoc est quod apud geometras dicitur bis bina bis corpus esse iam solidum.

106 RUP. TUIT. cant. III 821 : est igitur illud quod apud hominum scholas dicitur tapinosis, id est humilitas statum rei magne dictis infirmans.

107 Thomas de Aquino, In I Sententiarum 36, 2, 1, 11 : unde apud omnes philosophos communiter dicitur quod omnia sunt in mente Dei ; id., Summa contra gentiles II 75, 15, 41 : apud theologos dicitur quod homo docet ministerium exhibendo, Deus autem interius operando.

occurrences « médiévales » du *CDS* (Chronique de Saint-Martin de Tours<sup>108</sup>, Pierre Lombard<sup>109</sup>) sont à exclure. Quant à l'expression exacte *dicitur apud*, sur les 106 occurrences du *CDS*, nous ne retenons que celle de Christian de Stavelot<sup>110</sup> (*grammaticos*). Dans la *PL*, sur 70 occurrences de *quod dicitur apud* (avec opérateur de proximité et dans le désordre), cinq sont à retenir : Alain de Lille<sup>111</sup> (*logicos*), Alcuin<sup>112</sup> (*grammaticos*), Cassiodore<sup>113</sup> (*rhetores*), Rupert de Deutz<sup>114</sup> (*scholas*), Thomas de Cîteaux<sup>115</sup> (*legisperitos*). De la requête sans *quod* (718 occurrences dans la *PL*), nous n'avons retenu que les occurrences complétant deux<sup>116</sup> des groupes relevés plus haut : *grammaticos* (Alain de Lille<sup>117</sup>, Cassiodore<sup>118</sup>, Christian Druthmar<sup>119</sup>, Gerhoch de Reichersberg<sup>120</sup>, Rupert de Deutz<sup>121</sup>) et *rhetores* (Isidore de Séville<sup>122</sup>).

Indépendamment de l'expression *quod dicitur*, dans les textes patristiques et médiévaux (*PL*), la préposition *apud* est souvent suivie d'un pluriel : substantifs en *\*ores* (353 occurrences<sup>123</sup>), adjectifs en *\*icos* (534 occ.<sup>124</sup>), participes en *\*itos* (62 occ.<sup>125</sup>) ; ces chiffres s'effondrent dans les chartes de Bourgogne<sup>126</sup>. Enfin, dans le *Glossarium* de Du Cange<sup>127</sup>, utilisé comme corpus documentaire, la recherche en plein texte fait apparaître très sporadiquement les expressions *apud philosophos* (trois occurrences, dont une médiévale<sup>128</sup>), *apud rhetores* (deux occurrences, toutes modernes) et *apud theologos* (trois occurrences, dont une médiévale<sup>129</sup>), mais ni *apud grammaticos*, ni *apud logicos*. Il ressort de ces observations que des groupes de locuteurs non nationaux, particulièrement en liaison avec l'enseignement des arts libéraux<sup>130</sup>, semblent bien exister, en toute connaissance de cause, en

108 Chronicon S. Martini Turonensis p. 471, 14 (ante 1227) : illum, nec confessum de crimine nec convictum in patibulo quod gibetum dicitur, apud Insulam Flandrie mori fecit.

109 PETR. LOMB. psalm. 7, 5 : quod dicitur equitas apud homines, merito decidam.

110 CHRIST. STABUL. Matth. 1 p. 73, 357 : est enim quidam modus qui antiphrasis dicitur apud grammaticos, quando aliter est res quam sonat in nomine.

111 ALAN. INS. dist. col. 764<sup>C</sup> : describere significat rem manifestare vel proprietatem rei declarare, et secundum quod dicitur apud logicos, descriptio.

112 ALCUIN. de fide Trinitatis II 12 col. 31<sup>B</sup> : in scripturis sanctis genus est locutionis, quod apud grammaticos metonymia dicitur ; à rapprocher de GERHOH. Syntagma 15 col. 1462<sup>C</sup> : qui videlicet locutionis modus, efficiens pro effectu, vel e converso ponens, apud grammaticos metonymia dici solet.

113 Comme dans le *CDS* (cf. supra n. 104) ; repris dans Bruno Herbipolensis, Expositio psalmodum 89 col. 337<sup>C</sup>.

114 Comme dans le *CDS* (cf. supra n. 106).

115 Thomas Cisterciensis, In cantica canticorum XII col. 827<sup>A</sup> : quod apud legisperitos dicitur donatio propter nuptias.

116 L'enquête devrait être complétée avec *geometras*, *legisperitos*, *logicos*, *philosophos*, *scholas*, *theologos*.

117 ALAN. INS. dist. col. 899<sup>B</sup> : apud grammaticos dicitur etiam persona res supposita locutioni.

118 CASSIOD. in psalm. 134 col. 966<sup>B</sup> : que figura apud grammaticos dicitur sarcasmos, id est hostilis irrisio.

119 CHRIST. STABUL. Matth. 3 col. 1288<sup>C</sup> : species quedam est, que apud grammaticos dicitur synecdoche, quando plus minusve pronuntiat.

120 GERHOH. psalm. 56 col. 1706<sup>D</sup> : intelligatur totum triduum completum esse per figuram, que apud grammaticos dicitur synecdoche, in qua pars pro toto accipitur.

121 RUP. TUIT. vict. verbi XI 2 col. 1444<sup>A</sup> : qui modus locutionis apud grammaticos dicitur tapinosis, id est humilitas dictionis, non assequente verbo quantitatem rei ; cf. supra n. 106.

122 ISID. etym. II 5 col. 126<sup>B</sup> : status causarum apud rhetores dicitur ea res in qua causa consistit, id est, constitutio.

123 Les plus fréquents sont : auctores (40), majores (29), auditores (23), scriptores (21), imperatores (15), doctores (13), cultores (11), rhetores (11), antecessores (9), antiquiores (9), oratores (8), priores (8), seniores (8).

124 Les plus fréquents sont : hereticos (221), ethnicos (49), grammaticos (38), catholicos (27), amicos (20), ecclesiasticos (19), clericos (18), inimicos (14), t(h)eutonicos (11), domesticos (10).

125 Les plus fréquents sont : imperitos (33), eruditos (17).

126 CBMA : respectivement 4, 1 et 0.

127 Charles Du Fresne DU CANGE, *Glossarium medie et infime latinitatis*, Paris, 1678-1887 ; disponible en ligne gratuitement : <http://ducange.enc.sorbonne.fr>.

128 *Glossarium* s.v. 'Glos' : Virgilius Maro Grammaticus p. 123 : gloria a glorificatione, apud philosophos giores dicuntur.

129 *Glossarium* s.v. 'Graduatio' : Johannes Longinus, Vita S. Stanislai III 7 : Parisius didici in theologorum scholis ... nullum actum apud theologos indifferentem esse.

130 Sur la question des dénominations scientifiques : O. WEIJERS, « L'appellation des disciplines dans les classifications des sciences aux XII-XIIIe siècles », *ALMA* 46-47, 1986-1987, p. 39-64.

latin médiéval. Mais l'évocation très minoritaires dans notre documentation de leur langage « de groupe », par rapport à celle des idiomes nationaux, ne permet pas de confirmer la structure d'une représentation du latin médiéval fondée sur le niveau de « technicité » de la langue.

## **La représentation du vocabulaire**

La difficulté de notre tâche est de représenter convenablement une réalité linguistique différente de la nôtre selon une grille lexicographique moderne. Ces critères sont aisément observables sur l'interface en ligne du *TLF*. Outre un mode général, la recherche assistée propose quatre cadres d'interrogation spécifique, selon que « le passage est consacré à » : « une vedette égale ou contenant un mot donné », « une vedette ayant un code grammatical donné », « une discipline donnée », « un indicateur d'emploi »<sup>131</sup>. Si une trentaine d'« indicateurs d'emploi » sont proposés, d'« Analogie » à « Usuel », pas moins de 461 (!) « disciplines » à sélectionner s'affichent par thème (d'« Agriculture, botanique, pêche » à « Zoologie ») ou par ordre alphabétique (d'« acoustique » à « zootechnie »). La notion de « discipline » y est considérée comme évidente, avec le fait qu'elle influence le sens du mot recherché : c'est le monde du vocabulaire technique. Or selon le *TLF*, une discipline<sup>132</sup> est, dans un sens qualifié de « moderne », une « science, matière pouvant faire l'objet d'un enseignement spécifique »<sup>133</sup>. Dans ces conditions, non seulement le vocabulaire technique correspondrait au vocabulaire scientifique, mais il serait surtout intimement lié à un enseignement particulier. Ce second aspect n'est pas sans rappeler nos précédentes conclusions : une « langue technique » liée à une « discipline » ainsi définie par l'enseignement dont elle fait l'objet pourrait correspondre à une réalité médiévale.

Mais ce terme n'est pas le plus fréquent dans les dictionnaires de langues anciennes, dont les rédacteurs préfèrent plus ou moins consciemment celui de domaine<sup>134</sup>. D'après le *TLF* toujours, il s'agit cette fois de l'« espace occupé par [les activités de l'esprit humain et ses créations dans les arts, les techniques, les institutions], qui se trouve sous son influence ou dans son champ d'activité »<sup>135</sup>. Ainsi défini, le « domaine » est un concept assez large pour regrouper tous les aspects d'une activité humaine, y compris son langage, mais sans référence stricte à un enseignement. Le vocabulaire d'un « domaine » n'est donc pas une notion très précise, dans la mesure où s'y retrouvent tous les mots liés à une activité donnée, indépendamment de leur contexte d'élocution, et en particulier du niveau social des locuteurs. C'est peut-être cette imprécision qui l'a fait préférer dans la description des langues anciennes, dont il est justement difficile de reconstituer

---

131 *TLF*, en ligne (<http://atilf.atilf.fr>), onglet « recherche assistée ».

132 *TLF*, plan de l'article 'Discipline' :

- A. 1. Instruction, direction morale.
- 2. Science, matière pouvant faire l'objet d'un enseignement spécifique.
- B. Règle imposée.
  - 1. Règle de conduite imposée (par qqn ou qqc.).
  - 2. Ordre résultant de l'observation d'une règle, que l'on s'impose souvent à soi-même.
- C. Fouet fait de cordelettes ou de chaînettes, utilisé comme instrument de pénitence.

133 *TLF* s.v. 'Discipline' : « Disciplines historiques, humaines, littéraires, médicales, scientifiques. »

134 *TLF*, plan de l'article 'Domaine' :

- A. Droit de propriété ou de possession.
- B. Propriété foncière de vaste étendue comprenant généralement une habitation de maître.
- C. Espace occupé par quelqu'un ou par quelque chose, qui se trouve sous son influence ou dans son champ d'activité.
  - 1. [En parlant de la flore]
  - 2. [En parlant de phénomènes naturels, d'inanimés]
  - 3. [En parlant des activités de l'esprit hum. et de ses créations dans les arts, les techn., les instit.]

135 *TLF* s.v. 'Domaine' : « Domaine des sens, de la sensibilité, ... de la connaissance, de la volonté ; domaine de l'art, de l'érudition, de la création littéraire, du droit, de l'ethnologie, de la médecine ; domaine matériel, intellectuel, moral, temporel, culturel, esthétique, économique, social, politique, diplomatique, historique, militaire, industriel, monétaire, biologique. »

l'usage. L'indication de domaine fait ainsi partie du vocabulaire technique des rédacteurs du *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*<sup>136</sup> autant que des lexicographes des langues médiévales. Le *DMF*, qui comprend une centaine de domaines<sup>137</sup> (d'« administration » à « versification »), est l'objet d'une réflexion de Robert Martin à rapprocher de la nôtre<sup>138</sup>. Il y est proposé, en particulier, de réserver la notion de domaine aux secteurs d'activité effectivement constatés dans la société considérée. Le risque d'anachronisme y est très fortement souligné<sup>139</sup>. Dans le dictionnaire de Godefroy, la « chose » est utilisée sans être nommée : dans le champ « traductions » de la version en ligne, on relève 263 fois l'expression « t(erme) de »<sup>140</sup>, ou simplement « t(erme) »<sup>141</sup>, suivie de 60 indications différentes, pour un nombre de domaines inférieur, car la confusion y est grande entre mentions de domaine (boucherie, chasse, *etc*), de discipline (géométrie, grammaire, *etc*) ou d'emploi (dénigrement, vieillissement, *etc*).

Enfin, l'empirisme est de rigueur pour la rédaction du *Novum Glossarium Mediae Latinitatis (NGML)*<sup>142</sup>, où le terme de « domaine » est utilisé, sans précision d'usage. A l'origine du projet, et dans la perspective de continuer le *Glossarium* de Du Cange, l'idée fut proposée de réaliser un dictionnaire du latin technique médiéval, et même du seul vocabulaire juridique<sup>143</sup>. Dans les limites finalement chronologiques du *NGML*, ce n'est donc pas une surprise de découvrir que la première

---

136 *Dictionnaire du Moyen Français* (version 2012), ATILF-CNRS & Université de Lorraine, en ligne (<http://www.atilf.fr/dmf>).

137 90 dans le dictionnaire proprement dit, et 108 dans les lexiques.

138 Robert MARTIN, « Le traitement lexicographique des mots scientifiques et techniques » dans *Lexiques scientifiques et techniques* (dir. O. Bertrand, H. Gerner et B. Stumpf), Palaiseau, 2007, p. 27-33, ici p. 28 : « Sans doute faut-il nous interroger tout d'abord sur la notion même de mot scientifique ou technique » ; ib. p. 29 : « Le seul critère pertinent est d'ordre sociologique : est scientifique ou technique un vocable qui appartient en propre à une communauté donnée, communauté de savants ou corporation de métier. 'Le ycterice c'est le jaunice en vulgare', dit Martin de Saint-Gille... » – nous retrouvons ici pour le français 'en vulgare' le problème posé par le latin *vulgo* (*cf. supra*) – « Tout d'abord les indicateurs de 'domaine' doivent viser une communauté et non pas un champ référentiel ; ... les indicateurs de 'domaine' sont d'ordre connotatif ; ils ne disent rien sur le contenu dénotatif du mot ; ils renvoient non pas au référent du vocable, mais à ceux qui, dans leur pratique, en font usage. »

139 R. Martin, ib. p. 31 : « Un balisage correct des 'domaines' s'impose, car ... ils apportent l'éclairage connotatif que la définition ne peut apporter. Encore faut-il fuir l'anachronisme. Existe-t-il des botanistes, des zoologues ... à l'époque du moyen français ? ... On peut certes considérer que les indicateurs de domaine appartiennent au métalangage et que le métalangage du lexicographe n'a rien à voir avec le moyen français... Mais ... la définition sociologique du mot scientifique ou technique suppose une communauté effective à l'époque que l'on considère, faute de quoi la description n'est qu'un artefact sans prise sur le réel. La liste des 'domaines' ne devrait donc renvoyer qu'à des disciplines scientifiques effectivement enseignées et à des métiers ou à des pratiques effectivement exercées. »

140 *God.*, « termes de » : blas(on), bot(anique), boucher(ie), chancell(erie), charpentier, chasse, chimie, chirurg(ien), cordonnier, cout(ume), dénigrement, draperie, dr(oit) (féodal), fauc(onnerie), féod(alité), finances, fortif(ication), géom(étrie), gramm(aire), guerre, *etc*.

141 *God.*, « terme » : dialectal, du jeu d'échecs, du jeu de paume, du jeu de tric-trac, ecclési(astique), familial, mil(itaire), provinc(ial), scolast(ique), vieillissement, wallon.

142 *Novum Glossarium Mediae Latinitatis* (dir. F. Blatt, Y. Lefèvre, J. Monfrin, F. Dolbeau puis A. Guerreau-Jalabert), Copenhague puis Bruxelles-Genève, 1957-2011 ; dernier fascicule paru : *Plana-Plego*.

143 Charles-Victor LANGLOIS, « Historique sommaire de l'entreprise », *ALMA* 1, 1924, p. 5-15, ici p. 5-6 : « L'idée de refaire le *Glossarium* ... avait été conçue par des historiens du droit public et privé, frappés de ce que le dépouillement méthodique des textes ... pourrait ajouter ... aux récoltes de Du Cange et de ses continuateurs... Les initiateurs de l'avant-projet ... avaient pensé qu[e l'immensité des travaux] pouvait être écartée ou atténuée, ... en limitant les dépouillements aux textes techniques, et surtout à ceux qui sont intéressants pour le droit public et privé... Or ... Du Cange et ses continuateurs ont relevé, pour les expliquer, des mots de tous les vocabulaires techniques du latin médiéval, sans accorder une attention ... particulière à la terminologie juridique ou administrative » ; repris par Yves LEFÈVRE, « Les dictionnaires du latin médiéval », *CRAI* 119<sup>e</sup> année, 1975, p. 402-414, ici p. 403 : « Votre Académie désigne une commission ... [qui] considère qu'il est impossible de limiter le dépouillement des textes à celui de sources propres à quelques techniques ou disciplines limitées, comme l'histoire du droit... Comme vous le voyez, l'exhaustivité du nouveau dictionnaire est déjà mise en cause, et par conséquent le choix des textes à dépouiller. »

indication de domaine spécialisé, donnée en 1963, fut « dr(oit) »<sup>144</sup>. Ce faisant, une conception moderne de la langue était appliquée sans précaution au latin médiéval, les notions de domaine ou de vocabulaire technique étant dispensées de tout commentaire. Malheureusement, ce préjugé inconscient n'ayant jamais été discuté sérieusement, les indications de domaine dans le *NGML* n'ont pas été coordonnées, et relèvent encore aujourd'hui de la personnalité des rédacteurs<sup>145</sup>. Après dr(oit) en 1963, liturg(ie), milit(aire) et philos(ophie) sont apparus en 1965, avant quatorze autres domaines en 1967. Rien n'a bougé ensuite jusqu'en 1993, où le départ d'Anne-Marie Bautier<sup>146</sup> et l'arrivée d'Anne Grondeux coïncident avec la disparition de *t(erminus) t(echnicus)*<sup>147</sup>, puis en 2003, où le départ d'A. Grondeux et l'arrivée de Caroline Heid coïncident avec la disparition de dr(oit), rendu obsolète dès 1967 par jur(idique), et l'apparition d'archit(ecture), bot(anique) et zool(ogique)<sup>148</sup>. Aucune de ces modifications, certes mineures, ne s'appuyant sur une étude scientifique collective et approfondie, les lexicographes du latin médiéval tiennent là une excellente occasion de se réunir à nouveau<sup>149</sup>.

## Conclusion

Au terme de notre enquête, il convient de faire la synthèse des problèmes soulevés par les notions de langue ou de vocabulaire technique, et de définir les limites conceptuelles dans lesquelles elles peuvent être appliquées au latin médiéval. Premier constat, la différence des langues (nationales et régionales) s'exprimait dans les mêmes termes, avec les mêmes expressions, que la différence des langages (scientifiques et techniques), ce qui peut remettre en cause l'évidence apparente de cette distinction. Deuxième constat, dans les documents que nous avons interrogés, seuls quelques groupes de locuteurs non nationaux sont expressément nommés, tous liés à l'enseignement, ce qui correspond davantage à la notion de discipline qu'à celle de domaine. Troisième constat, la pratique lexicographique sur le sujet, peu motivée et profondément désordonnée, représente une source de difficultés croissantes avec l'informatisation en cours des dictionnaires de latin médiéval.

Les questions que nous avons soulevées ici sont caractéristiques des difficultés de la rédaction d'un dictionnaire de langue ancienne. Pour des commodités de présentation, et dans un esprit normatif largement influencé par la conception moderne de la science, le lexicographe est contraint de découper – avec plus ou moins de précision – le lexique dont il voudrait par ailleurs montrer la cohérence. Les indications de discipline ou de domaine sont un moyen privilégié pour y parvenir, comme d'ailleurs les indications géographiques. Mais leur usage n'est pas anodin, car elles contribuent à accentuer artificiellement l'éparpillement des mots et des sens, dont les liens essentiels – et le plus souvent invisibles – sont brisés, et compliquent ainsi les tentatives de reconstruction des structures internes de la langue.

Profitant du développement des nouvelles technologies, les rédacteurs du *DMF* ont choisi de

144 Nous parlons ici des indications de domaine données en début de fascicule, sans préjuger d'une éventuelle utilisation sporadique, dans le corps des articles, antérieure à toute formalisation.

145 Voir la remarque de Franz BLATT, « L'évolution du latin médiéval », *ALMA* 28, 1958, p. 201-219, ici p. 211 : « L'historien du Moyen âge verra souvent un terme technique là où le philologue constate un vieux mot latin. »

146 Sans évoquer les questions qui nous occupent ici, et pendant six ans, Anne-Marie BAUTIER a publié une « Contribution à un vocabulaire économique du Midi de la France », *ALMA* 25-30, 1955-1960.

147 On remarquera en passant l'emploi d'une expression latine dont nous n'avons pas relevé d'attestation médiévale.

148 L'apparition des domaines « botanique » et « zoologie » est symptomatique du flou qui règne sur cette question lexicographique. D'une part, si l'une et l'autre sont bien des disciplines modernes, elles n'étaient évidemment pas enseignées en tant que telles au Moyen âge ; d'autre part, si les botanistes et les zoologues existent sans conteste de nos jours, ils ne formaient pas une communauté médiévale susceptible de se constituer un domaine linguistique. En ce sens, ni « botanique » ni « zoologie » ne devraient être utilisés dans le *NGML*. Mais ces indications pratiques sont surtout un moyen économique pour remplacer une périphrase (« nom de plante », « nom d'animal »). Il faut reconnaître que la confusion qui en découle devient particulièrement problématique avec l'informatisation des requêtes.

149 Nous remercions Renaud Alexandre (Comité Du Cange) pour ses recherches préparatoires.

découper les textes plutôt que les mots. Ils ont ainsi produit une série de lexiques spécifiques à un sujet<sup>150</sup> ou un auteur<sup>151</sup>, dont la somme, réunie par la grâce de l'informatique, ferait office de dictionnaire<sup>152</sup>. Cette situation n'est pas sans rappeler celle des dictionnaires de latin médiéval publiés sous les auspices de l'UAI. De même que le *DMF* a différencié le français de Nicole Oresme<sup>153</sup> et celui de Guillaume de Machaut<sup>154</sup>, l'UAI a différencié le latin de Catalogne, de France ou d'Allemagne. Or nous aurions tout intérêt à nous interroger sur le regard que ces langues contemporaines se portaient mutuellement. Car au fond, s'il est vrai qu'une langue technique s'oppose à une langue commune, cela faisait longtemps, au Moyen âge, que celle-ci n'était plus le latin, mais le vernaculaire. Et dans ce sens, la langue technique médiévale serait tout simplement... le latin.

Bruno BON (Comité Du Cange, Paris)

---

150 Par exemple : Danièle JACQUART, Claude THOMASSET, *Lexique de la langue scientifique (Astrologie, Mathématiques, Médecine...)*, 1997, 313 p. ; Édmonde PAPIN, *Lexique d'archives (chartes, comptes, inventaires...)*, DMF-1.

151 Par exemple : Joël BLANCHARD, Michel QUEREUIL, *Lexique de Christine de Pizan*, 1999, 402 p. ; Jacqueline PICOCHÉ, *Lexique de Froissart : Chroniques*, DMF 2009.

152 On ne manquera pas de relever qu'en procédant de la sorte, les rédacteurs du *DMF* tendent à rapprocher, consciemment ou non, la notion de langage technique de celle de vocabulaire d'auteur. Il est évident, en effet, que leurs rapports mériteraient une réflexion approfondie. Voir à propos du *NGML*, Paul FAIDER, « Chronique des dépouillements et des travaux », *ALMA* 11, 1936, p. 50-58, ici p. 55 : « Il y aurait lieu de provoquer ... des travaux ayant pour objet la langue et le style d'écrivains ou de textes notoires », puis : « Il serait grand temps que nous possédions pour le latin du Moyen âge, comme pour les idiomes dialectaux, des glossaires ou des listes ... de mots techniques, de termes propres à chaque métier ou à chaque ordre d'objets ou de choses. »

153 Charles BRUCKER, *Lexique de Nicole Oresme*, DMF-1.

154 Noël MUSSO, *Lexique de Guillaume de Machaut*, DMF-1.